



Les monnaies de l'Union Latine

*Exposé fait devant la SSN en novembre 2011
par Jacques Daunis*

On doit à la Révolution française l'introduction du système métrique décimal en 1790 et c'est tout naturellement que le 27 mars 1803 (7 germinal An XI) Napoléon acheva la création du Franc Germinal, dont les bases furent mises en place en 1795 (18 germinal, an III), en remplacement de la Livre Tournois. Le système monétaire devenait de compte décimal (1 Franc = 100 centimes), était bimétallique et le ratio retenu était de 15,5g d'argent pour un gramme d'or, le poids de la pièce de 20 francs or était fixé à 6,45g pour un titre de 0,900 (soit 5,801g d'or fin).



Les succès militaires de Napoléon permirent l'unification monétaire dans les pays européens conquis auxquels fut imposé le système décimal : Hollande, Espagne, Etats italiens, Cantons Suisses, Etats Germaniques etc... Ainsi l'adoption partielle ou complète du système du franc germinal à l'extérieur des frontières françaises avait créé un embryon de système monétaire européen. Rappelons que la décimalisation avait été adoptée par les États-Unis dès 1795.



Divisions monétaires de l'Union latine

Métal	Nbre d'unités de compte	Titre en /100	Masse en g
or	100	900	32,25
or	50	900	16,13
or	20	900	6,45
or	10	900	3,23
or	5	900	1,61
argent	5	900	25
argent	2	835	10
argent	1	835	5
argent	0,50	835	2,5
argent	0,20	835	1

Mais après Waterloo (1815), la plupart des pays européens abandonnèrent le standard monétaire imposé par la force par la France avant que certains y reviennent, cette fois-ci de leur plein gré, au cours du XIXème siècle, telle la Belgique en 1830 et la Suisse et l'Italie en 1860 (le duché de Parme et le Royaume de Piémont-Sardaigne l'avaient déjà adopté depuis 1815).

Le système du franc germinal reposait sur un pari risqué d'invariance du prix relatif de l'or et de l'argent et supposait que les volumes et les conditions de production des deux métaux demeureraient stables. Malheureusement les découvertes d'or de 1848 en Californie et de 1851 en Australie provoquèrent une baisse du prix relatif de l'or, aggravée par les effets de la guerre de Sécession qui obligea l'Angleterre à importer plus de textiles d'Inde et à payer les soldes débiteurs de sa balance des paiements en argent. Ces événements

provoquèrent une crise des règlements en monnaies d'argent dont la rareté relative par rapport à l'or modifiait le prix relatif entre les deux métaux. La valeur physique de l'argent dépassait sa valeur légale. La différence entre ces deux valeurs représentait une prime sur le métal.

Les États du système germinal allaient répondre dans le désordre à cette crise des règlements. La Belgique mit fin au cours légal de l'or le 28 décembre 1850. Le 31 janvier 1860, la Suisse diminuait le titre des pièces en argent à 800‰. L'Italie faisait de même le 24 août 1862. La France adoptait par la loi du 25 mai 1864 une mesure similaire pour les pièces de 20 et 50 centimes. Le désordre monétaire gagnait et rendait les échanges plus difficiles. La conférence de 1865 qui réunit la France, la Suisse, la Belgique et l'Italie aboutit à la signature du traité de l'Union Monétaire Latine sous l'impulsion de Napoléon III et de son ministre Félix Esquirou de Parieu, fervent partisan d'une union monétaire « prélude aux fédérations pacifiques du futur ». La Grèce ne rejoignit formellement l'Union qu'en 1868. Cette conférence avait pour but l'harmonisation des poids et titres des monnaies nationales pour sauver le régime bimétalliste de Germinal et rétablir l'intercirculation des monnaies d'argent entre les pays signataires.

L'union monétaire posait comme principes :

- l'uniformisation monétaire : chaque État signataire était tenu de battre monnaie en se conformant aux normes définies par les articles 2 à 4 de la Convention de 1865.
- le plafonnement de l'émission des monnaies divisionnaires de 2, 1, ½ et 1/5^{ème} d'unité de compte à raison de 6 francs par habitant (article 9).
- le maintien des unités de compte nationales : francs (belge, français, luxembourgeois et suisse) et lire, puis drachme
- le bimétallisme intégral : la frappe de l'or et de l'argent était libre et leur pouvoir libérateur était illimité. Tout particulier pouvait apporter or et argent à la frappe et était tenu d'accepter en paiement, sans limitation, les monnaies d'or et d'argent nationales (sauf pour les monnaies divisionnaires d'argent à 835 ‰ dont la frappe était réservée aux États et le pouvoir libérateur limité).
- l'intercirculation des monnaies à l'intérieur de l'Union : les monnaies de chaque État ont cours légal dans les autres états de l'Union.

Par ailleurs, le Traité était renouvelable par tacite reconduction tous les 15 ans, à partir du 1^{er} janvier 1880, sauf dénonciation par un pays signataire (article 14). Il était également ouvert à d'autres signataires (article 12), sous réserve d'unanimité des États déjà membres de l'Union.

Pays signataires	France (1865), Belgique (1865), Italie (1865), Suisse (1865), Luxembourg (1865), Grèce (1868)
Pays associés (par accords bilatéraux)	Autriche-Hongrie, Suède, Russie, Finlande, Roumanie, Espagne, Vatican, St-Marin, Liechtenstein, Monaco, Crète
Pays alignés (unilatéralement)	Serbie, Bulgarie, Venezuela, Pérou, Rép. Dominicaine, Haïti, Indes occid. Danoises (Iles Vierges), Argentine, Brésil, Chili
Pays sous statut colonial	Tunisie, Comores, Congo, Porto Rico, Érythrée

Le succès de l'Union latine, mesuré par le nombre de pays ayant adopté le système (32 au total), a posé les bases d'un système monétaire international. Il faut noter deux absents de taille : le Royaume-Uni et l'Empire allemand. L'échec du congrès monétaire international de 1867 cantonnait l'Union dans un statut de zone monétaire. Pourtant, profitant du succès de

l'Union Monétaire Latine, la France organisa en 1867 une conférence internationale visant à trouver un accord avec les deux grands pays absents de la convention signée en 1865 : l'Angleterre et les États Unis d'Amérique. Le consensus devait se faire autour d'une idée simple : il suffisait de créer une pièce de 25 francs pour avoir le même poids en or que la Livre anglaise et la pièce américaine de 5 dollars. Mais la mauvaise volonté britannique et la défaite française à Sedan en 1870 eurent raison du processus d'unification devant amener à la création d'une monnaie universelle.



Mais l'Union fut à nouveau mise à rude épreuve lors de la guerre de 1914. En effet la première Guerre Mondiale entraîna la thésaurisation des monnaies d'or et d'argent. La Loi du 5 août 1914 aggrava le phénomène en instituant le cours forcé du billet et la suspension de la convertibilité en or, métal destiné au financement de la guerre. L'émission de billets augmenta fortement, mais à des vitesses différentes selon les pays de l'Union. En conséquence, les parités de change entre les monnaies de l'Union divergèrent rapidement. Parallèlement, les prix du métal argent oscillèrent fortement. Tout cela rendit impossible le retour aux principes de fonctionnement de l'Union latine au lendemain de la guerre. Mais l'utilisation de plusieurs subterfuges permirent de faire durer l'Union quelques années de plus, sur le papier. Ainsi, la France n'émit plus de monnaies d'or mais continua à émettre des monnaies divisionnaires de 1/2F, 1F et 2F jusqu'en 1920, selon les normes de la Convention de 1865. En 1921 la France préféra ne plus émettre de monnaies divisionnaires plutôt que de dénoncer la Convention de 1865, entraînant une crise des règlements qui déboucha sur la frappe de monnaies de nécessité, émises au nom des chambres de commerce.

Fin 1925, de guerre lasse, la Belgique dénonça la convention, qui fut dissoute le 1^{er} janvier 1927.

Il faut signaler que les dernières pièces de monnaie à avoir été frappées selon les standards de l'Union Monétaire Latine sont les 1/2 Fr., 1 Fr. & 2 Frs Suisses en 1967.



Texte résumé d'articles trouvés sur internet